

3AMC
Société civile immobilière
Au capital social de 1 200,00 €
Siège : 3 Cours Péan 35410 CHATEAUGIRON
RCS RENNES 527 552 483

PROCES-VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DES ASSOCIES

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS
Le vingt-deux décembre

Au siège de la société,

Les membres de la société dénommée "3AMC", se sont réunis en assemblée générale.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Claude RACINEUX

Sont présents :

- *Monsieur Claude RACINEUX,
- *Madame Marie-Christine RACINEUX,
- *Madame Angélique RACINEUX,
- *Monsieur Antoine RACINEUX,
- *Madame Aline RACINEUX.

Il est établi une feuille de présence indiquant les noms, prénoms usuels et domicile des associés présents, ainsi que le nombre de parts sociales possédées par chacun d'eux.

Cette feuille de présence, émargée par les membres de l'assemblée en entrant en séance, est certifiée exacte par la Gérance ; elle permet de constater que tous les associés sont présents ou représentés.

L'assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Le Président de séance met à la disposition des associés :

- un exemplaire des statuts de la Société,
- la feuille de présence,
- et le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée.

Le Président rappelle l'ordre du jour de l'assemblée :

-modification de la répartition du capital social suite à la donation-partage en date du 22 décembre 2023,

Enfin, la discussion est ouverte.

Diverses observations sont échangées, et personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour sont alors mises aux voix :

L'Assemblée Générale des Associés décide :

PREMIERE RESOLUTION

Le président rappelle qu'aux termes d'un acte reçu par Maître Jérôme NICOLAZO, notaire à NOYAL-SUR-VILAINE, en date du 22 décembre 2023, Monsieur

CR

et Madame Claude RACINEUX ont fait donation, à titre de partage anticipé, de parts sociales leur appartenant dans le capital social de la société comme suit :

*A Madame Angélique RACINEUX : la nue-propriété de 39 parts sociales numérotées de 2 à 40 ;

*A Monsieur Antoine RACINEUX : la nue-propriété de 39 parts sociales numérotées de 41 à 60 et de 63 à 81 ;

*A Madame Aline RACINEUX : la nue-propriété de 39 parts sociales numérotées de 82 à 120.

Précision étant ici faite qu'aux termes de l'acte de donation-partage, Monsieur Claude RACINEUX et Madame Marie-Christine RACINEUX née SAULAI, son épouse, se sont réservés à leur profit et au profit du survivant d'eux, l'usufruit des biens donnés, pour en jouir pendant leur vie et sans réduction au décès du prémourant.

Les associés décident donc de modifier l'article 7 des statuts alors en vigueur comme suit :

« **ARTICLE 7 - Capital social**

Le capital social est fixé à la somme de MILLE DEUX CENTS (1 200) euros divisé en 120 parts sociales de DIX (10) euros numérotées de 1 à 120, attribuées aux associés, savoir :

	<u>Pleine propriété</u>	<u>Usufruit</u>	<u>Nue-Propriété</u>
- Monsieur Claude RACINEUX			
*La pleine propriété d'une (1) part numérotée 1, ci	1 part		
*L'usufruit de cinquante-neuf (59) parts numérotées de 1 à 60, ci		59 parts	
- Madame Marie-Christine RACINEUX			
*La pleine propriété de deux (2) parts numérotées 61 et 62, ci	2 parts		
*L'usufruit de cinquante-huit (58) parts numérotées de 63 à 120, ci		58 parts	
- Madame Angélique RACINEUX			
*La nue-propriété de trente-neuf (39) parts numérotées de 2 à 40 inclus, ci			39 parts
- Monsieur Antoine RACINEUX			
*La nue-propriété de trente-neuf (39) parts numérotées de 41 à 60 et de 63 à 81 inclus, ci			39 parts
- Madame Aline RACINEUX			
*La nue-propriété de trente-neuf (39) parts numérotées de 82 à 120 inclus, ci			39 parts
			120 parts sociales

Total, composant l'intégralité du capital social.»

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés.

CR

DEUXIEME RESOLUTION

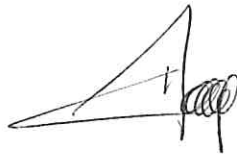
La collectivité des associés confère tous les pouvoirs au porteur de l'original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la gérance.

Pour copie certifiée conforme par la gérance

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'A' followed by a series of loops and a vertical stroke.